



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Le Conseil communal va étudier les conséquences pour l'Hôpital Pourtalès des options stratégiques du Conseil d'Etat

Recherche d'un consensus appréciée

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a pris connaissance des options stratégiques que le Conseil d'Etat entend soumettre au Grand Conseil pour l'avenir de l'Hôpital neuchâtelois à l'horizon 2017. Il souhaite maintenant se donner le temps d'analyser en détail les conséquences pour la population de Neuchâtel et du littoral du transfert de la chirurgie stationnaire et de l'oncologie à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil communal de Neuchâtel apprécie d'avoir été informé directement par le Conseil d'Etat – et non par voie de presse - du plan stratégique retenu pour l'Hôpital neuchâtelois. Il salue le fait que le Gouvernement cantonal ait pris des décisions claires dans la répartition des missions des différents sites hospitaliers du canton, tout en cherchant le consensus.

L'exécutif de la Ville de Neuchâtel va maintenant prendre connaissance dans le détail du volumineux rapport du Conseil d'Etat à l'intention du Grand Conseil et examiner en collaboration avec ses partenaires et les milieux intéressés les conséquences des options retenues qui divergent quelque peu de celles proposées par le conseil d'administration de HNe. La localisation du pôle mère-enfant, de la chirurgie ambulatoire et de l'orthopédie à Neuchâtel et celle de la chirurgie stationnaire et de l'oncologie sur le site de La Chaux-de-Fonds feront dans les semaines à venir l'objet d'une analyse approfondie de la part du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel quant à leurs effets sur les prestations à la population, sur les finances et le personnel.

**Pour de plus amples renseignements : Christine Gaillard, conseillère communale,
☎ 032 717 74 01, courriel : christine.gaillard@ne.ch**

**Patrice Neuenschwander, chargé de communication,
☎ 03 2 717 79 05 courriel : patrice.neuenschwander@ne.ch**